

PAGE FACEBOOK DE LA COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX

Charte éditoriale et Conditions Générales d'Utilisation

La page Facebook « commune de Vallouise-Pelvoux » est accessible à toutes et tous. Elle a été créée pour informer les habitants de la commune, en complément du site internet de la Mairie www.vallouise-pelvoux.fr et du bulletin municipal « Que y a de noou ».

Notre page Facebook se veut plus dynamique et plus visuelle que le site internet, qui est plus « institutionnel ». C'est avant tout un moyen d'informer la population sur la vie de la commune : les actions et les rendez-vous municipaux, les manifestations organisées par les associations, notre environnement règlementaire (sécurité, contexte sanitaire, décisions préfectorales, ...), les projets et actions en faveur de notre qualité de vie,

En revanche, la page Facebook « commune de Vallouise-Pelvoux » n'est en aucun un canal d'expression d'opinion personnelle, politique ou partisane. Toute interpellation des services ou des élus doit être adressée par courrier ou courriel (mairie@vallouise-pelvoux.fr) afin d'être aiguillée vers les interlocuteurs compétents.

Article 1 : conditions de modération

Les visiteurs de la page sont invités à s'y abonner et à « liker » les contenus. Toutefois, ils doivent se conformer à certaines règles élémentaires de courtoisie et de respect.

Les commentaires sont les bienvenus, bien que les échanges fassent toujours l'objet d'une modération à posteriori. La commune se réserve ainsi le droit de masquer ou de supprimer les commentaires qui pourraient :

- Promouvoir des activités illégales sous quelque forme que ce soit, notamment la copie ou distribution non autorisée de logiciels, photos et images, le harcèlement, la fraude, les trafics prohibés
- Avoir un caractère diffamatoire ou incitant à la violence ou à la haine
- Comporter des propos agressifs, offensants, vulgaires, injurieux, abusifs, sexistes, racistes ou irrespectueux à l'encontre d'une personne ou d'un groupe de personnes
- Attaquer une personne ou sa vie privée
- Être assimilés à de la propagande ou du prosélytisme, politique, religieux ou sectaire, ainsi qu'à des fins commerciales
- Porter atteinte à l'image de la commune
- Dénigrer la municipalité, les élus, les agents ou tout habitant de la commune

La commune se réserve le droit en dernier recours de bannir de la page tout utilisateur qui violerait ces règles à plusieurs reprises et n'interviendrait sur la page que pour perturber l'action d'information de la municipalité.

Tout propos / commentaire diffamatoire envers les services municipaux, ses agents ou les élus pourra entraîner un dépôt de plainte.

Article 2 : Politique de confidentialité des données personnelles

Facebook étant un réseau social totalement public, il est bon de rappeler que chaque contenu posté (qu'il soit visuel ou écrit) est visible par l'ensemble de la communauté. Ainsi, nous vous conseillons d'éviter de divulguer des informations personnelles. Tout commentaire dévoilant des coordonnées personnelles (téléphone, adresse postale, courriel, etc.) se verra supprimer. Pour transmettre ces informations, vous pouvez utiliser la messagerie interne de votre compte Facebook.

Les administrateurs de cette page sont responsables du traitement des données conjointement avec Facebook. La charte de protection des données personnelles de Facebook est applicable à la présente page pour les données collectées par Facebook.